

RCS : COMPIEGNE

Code greffe : 6002

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de COMPIEGNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 00376

Numéro SIREN : 819 292 509

Nom ou dénomination : TILINVEST

Ce dépôt a été enregistré le 27/09/2023 sous le numéro de dépôt 6607

1

BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise : TILINVEST SAS		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 1 2		
Adresse de l'entreprise 64 AVENUE DU MARECHAL JOFFRE 60500 CHANTILLY		Durée de l'exercice précédent * 1 2		
Numéro SIRET* 8 1 9 2 9 2 5 0 9 0 0 0 2 6		Néant ☐ *		
		Exercice N clos le. 3 1 1 2 2 0 2 2		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	
			Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA		
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	
		Frais de développement *	CX	
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	
		Fonds commercial (1)	AH	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	
		Constructions	AP	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels de Compagnie	AR	
		Autres immobilisations corporelles 6607	AT	26 000
		Immobilisations en cours	AV	
		Avances et acomptes	AX	
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	
		Autres participations	CU	22 750
		Créances rattachées à des participations	BB	
		Autres titres immobilisés	BD	1 080 771
		Prêts	BF	
		Autres immobilisations financières *	BH	
TOTAL (II)		BJ	1 129 521	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	
		En cours de production de biens	BN	
		En cours de production de services	BP	
		Produits intermédiaires et finis	BR	
		Marchandises	BT	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	
		Autres créances (3)	BZ	558 987
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:)	CD	150 000
		Disponibilités	CF	1 730 285
	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	131
TOTAL (III)		CJ	2 439 403	
Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)		CW		
Primes de remboursement des obligations (V)		CM		
Écarts de conversion actif * (VI)		CN		
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	3 568 924	
		IA	25 892	
			3 543 032	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :	Stocks :	
			Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

2

BILAN - PASSIF avant répartition

N° 2051-SD2023

Désignation de l'entreprise		TILINVEST SAS		Néant ☐		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 1 000)			DA	17 625	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	3 143 926	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	100	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG	189 015	
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	(30 198)	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	3 320 468	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
Avances conditionnées			DN			
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	66 330	
	Dettes fiscales et sociales			DY	156 234	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	222 564		
Ecart de conversion passif *			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	3 543 032		
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			IB	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
		Écart de réévaluation libre	ID			
		Réserve de réévaluation (1976)	IE			
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	222 564	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L' EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise : <u>TILINVEST SAS</u>					Néant ☐ *		
		Exercice N				Total	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC	
	biens *	FD		FE		FF	
	Production vendue services*	FG	90 000	FH		FI	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	90 000	FK		FL	
	Production stockée*					FM	
	Production immobilisée*					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	
	Autres produits (1) (11)					FQ	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS
Variation de stock (marchandises)*						FT	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV	
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	
Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	
Salaires et traitements*						FY	
Charges sociales (10)						FZ	
DOTATIONS D'EXPLOITATION		- dotations aux amortissements*					GA
		- dotations aux provisions					GB
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD
Autres charges (12)						GE	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
Total des produits financiers (V)					GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
Total des charges financières (VI)					GU		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

4

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

N° 2053-SD 2023

Désignation de l'entreprise <u>TILINVEST SAS</u>		Néant ☐ *	
		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	3 174 726
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	3 174 726
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	3 199 999
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	3 199 999
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(25 273)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	3 294 409
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	3 324 608
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	(30 198)
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont produits de locations immobilières	HY	
	(2) Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont - Crédit - bail mobilier *	HP	
	(3) Dont - Crédit - bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	869
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	(6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles	facultatives A6 obligatoires A9		
	dont cotisations facultatives Madelin A7		
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
CESSION AUTRES TITRES IMMOBILISES		3 199 999	3 174 726
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(Ne pas reporter le montant des centimes) *

Désignation de l'entreprise : TILINVEST SAS										Néant ☐ *			
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
						1		2		3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD		KE		KF		
CORPORELLES	Terrains						KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants	L9			KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants	M1			KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		[Dont Composants	M2		KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		[Dont Composants	M3			KS		KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *					KV		KW		KX		
		Matériel de transport *					KY	26 000	KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique					LB		LC		LD		
		Emballages récupérables et divers *					LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours						LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes						LK		LL		LM		
	TOTAL III						LN	26 000	LO		LP		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T	
Autres participations						8U	22 750	8V		8W			
Autres titres immobilisés						1P		1R		1S	4 280 770		
Prêts et autres immobilisations financières						1T		1U		1V			
TOTAL IV						LQ	22 750	LR		LS	4 280 770		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)								ØG	48 750	ØH		ØJ	4 280 770

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence					
				par virement de poste à poste	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence			Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice					
				1		2		3					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		IN		CØ		DØ				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II		IO		LV		LW				
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY				
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB				
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME				
		Inst. gales, agencets et am. des constructions			IS		MG		MH				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ		MK				
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencets, aménagements divers				IU		MM		MN			
		Matériel de transport				IV		MP	26 000	MQ			
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW		MS		MT			
		Emballages récupérables et divers*				IX		MV		MW			
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA				
	Avances et acomptes				NC		ND		NE				
	TOTAL III				IY		NG		NH	26 000			
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7			
Autres participations				IØ		ØX		ØY	22 750				
Autres titres immobilisés				I1		2B	3 199 999	2C	1 080 771				
Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E		2F					
TOTAL IV				I3		NJ	3 199 999	NK	1 103 521				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						I4		ØK	3 199 999	ØL	1 129 521	ØM	

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise		TILINVEST SAS										Néant ☐ *		
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *												
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice						
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN						
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ						
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH						
TOTAL I		RK		RM		RN		RO						
Terrains		PI		PJ		PK		PL						
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ						
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU						
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY						
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC						
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD		QE		QF		QG						
	Matériel de transport	QH	12 892	QI	13 000	QJ		QK	25 892					
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO						
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT						
TOTAL II		QU	12 892	QV	13 000	QW		QX	25 892					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	12 892	ØP	13 000	ØQ		ØR	25 892					
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES												
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel							
Frais établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV
Autres immob. incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4
	Inst. gales. agenc. et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales. agenc. am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8
Frais d'acquisition de titres de participations		NL						NM						NO
TOTAL III														
Total général (I + II + III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW												
Total général non ventilé (NS + NT + NU)								NY						
Total général non ventilé (NW - NY)												NZ		
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *												
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice						
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9				Z8				
Primes de remboursement des obligations						SP				SR				

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation de l'entreprise		TILINVEST SAS		Néant ☒ *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
TOTAL I		3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
TOTAL II		5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
	- corporelles	6E	6F	6G	6H
	sur - titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
	- titres de participation	9U	9V	9W	9X
	- autres immobilisations financières (1)*	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III		7B	TY	TZ
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	UF	
		- financières	UG	UH	
		- exceptionnelles	UJ	UK	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.					
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : TILINVEST SAS										Néant ☐ *		
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières			UT		UV		UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA								
	Autres créances clients			UX								
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)			ZI								
	Personnel et comptes rattachés			UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ								
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	1 143		1 143					
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	942		942					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN								
		Divers		VP								
	Groupe et associés (2)			VC	24 814		24 814					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	532 088		532 088					
	Charges constatées d'avance			VS	131		131					
	TOTAUX			VT	559 118	VU	559 118	VV				
RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice		VD								
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)				7Y								
Autres emprunts obligataires (1)				7Z								
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine			VG								
	à plus d'1 an à l'origine			VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				8A								
Fournisseurs et comptes rattachés				8B	66 330		66 330					
Personnel et comptes rattachés				8C	94 600		94 600					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				8D	56 559		56 559					
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	4 152		4 152						
	Obligations cautionnées		VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	924		924						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				8J								
Groupe et associés (2)				VI								
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)				8K								
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie*				ZZ								
Produits constatés d'avance				8L								
TOTAUX				VY	222 564	VZ	222 564					
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise : TILINVEST SAS				Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant ☐		* Exercice N, clos le : 31/12/2022	
I. RÉINTÉGRATIONS								BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés									
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE	8 050		8 974	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	924			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)		XX				
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)*		XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *									
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)									
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7				
RÉGIMES D'IMPOSITION PARTICULIERS ET IMPOSITIONS DIFFÉREES	Moins-values nettes		- imposées aux taux de 15% ou de 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)							
	à long terme		- imposées aux taux de 0 %							
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*				- Plus-values nettes à court terme					
					- Plus-values soumises au régime des fusions					
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)										
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW			
					Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro		M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										
								TOTAL I		8 974
II. DÉDUCTIONS								PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*										
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)										
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)							
			- imposées au taux de 0 %							
			- imposées au taux de 19 %							
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures							
			- imputées sur les déficits antérieurs							
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %									
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*									
	Régime des sociétés mères et des filiales* Produit net des actions et parts d'intérêts		Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation				2A			
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 233 B du CGI)										
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer*.									
	Majoration d'amortissement*									
	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises non cibles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9	Entreprises nouvelles 44 septies		L2	Joues entreprises innovantes (art. 44 septies A)		L5
					Société investissements immobiliers cotes (art. 208C)		K3	Zone de reconstruction de la celtique (44 terdecies)		PA
		ZFU-ZFE (art. 44 octies A)		ØV	Bassin d'emploi à dynamiser (art. 44 duodecies)		1F	Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies)		XC
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP	Zone de revitalisation rurale (44 quindecies)		PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)		PB
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)									
	Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies F)		YH			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		YA	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)		YC					
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)		YB	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)		YD					
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies E)		YI	Créance déduite par le report en arrière de déficit		ZI					
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL								
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										

III. RÉSULTAT FISCAL			TOTAL II	XH	30 198
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice (I moins II)	XI			
	déficit (II moins I)			XJ	21 224
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *		ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *				XL	
RÉSULTAT FISCAL	BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)	XN		XO	21 224

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 NOT-SD

Détail du poste "Réintégrations diverses"

N° 2058-A-SD

Désignation de l'entreprise TILINVEST SAS

[illegible]

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

Détail du poste "Déductions diverses"

N° 2058-A-SD

Désignation de l'entreprise TILINVEST SAS

[illegible]

Désignation de l'entreprise <u>TILINVEST SAS</u>		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	K4 ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4Bis - K5)		K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)		YJ	21 224
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	21 224
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice		ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I. 1e bis Al. 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X		8Y
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
	9K		9L
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	YO
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne W1	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le mmment du transfert).

Désignation de l'entreprise TILINVEST SAS										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB				
					- Autres réserves	ZD	(534)				
	Résultat de l'exercice précédent celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	(534)		Dividendes	ZE					
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF					
	TOTAL I	ØF	(534)		Report à nouveau	ZG					
				(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)				TOTAL II	ZH	(534)	
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7									YQ	
	— Engagements de crédit-bail immobilier									YR	
	— Effets portés à l'escompte et non échus									YS	
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	— Sous-traitance									YT	
	— Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8 1 200									XQ	1 200
	— Personnel extérieur à l'entreprise									YU	
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)									SS	30 274
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages									YV	
	— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES									ST	11 957
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052									ZJ	43 430
IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle*, CFE, CVAE									YW	
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS									9Z	1 035
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052									YX	1 035
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée									YY	18 000
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations									YZ	8 467
DIVERS	— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de l'année N)*									ØB	62 340
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*									ØS	
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *									ZK	%
	— Numéro de centre de gestion agréé* XP				— Filiales et participations: (Liste au 2059-C prévu par art.38 II de l'ann. III au CGI) Si oui cocher 1 sinon 0					ZR	
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice									RG	
	— Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI									RH	
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA		Plus-values à 15% JK		Plus-values à 0% JL						
			Plus-values à 19% JM		Imputations JC						
	Groupe : résultat d'ensemble. JD		Plus-values à 15% JN		Plus-values à 0% JO						
			Plus-values à 19% JP		Imputations JF						
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH 0		N° SIRET de la société mère du groupe JJ								

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

Désignation de l'entreprise : <u>TILINVEST SAS</u>						Néant ☐		*
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE								
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle		
①		②	③	④	⑤	⑥		
I - Immobilisations *	1	IMMOBILISAT 04042022	3 199 999			3 199 999		
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES				Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente		Montant global de la plus value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19% (1)	
⑦				⑧	⑨	⑩		⑪
				19%	15 % ou 12,8 %	0 %		
I - Immobilisations *	1	3 174 726	(25 273)	(25 273)				
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑨			(25 273)					
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑩								
CADRE C : autres plus-values taxable à 19% ⑪								
			(A)	(B) (Ventilation par taux)		(C)		

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

Détail du poste "II-Autres éléments - Divers"

Nº 2059-A-S'D

Désignation de l'entreprise TILINVEST SAS

[illegible]

Désignation de l'entreprise : TILINVEST SAS

Néant ☒ *

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ou 12,8 %

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ①

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ①

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①		Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine ①		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑤	Solde des moins-values à reporter col. ⑥ = ② + ③ - ④ - ⑤ ⑥
		À 19 % ou à 15 % ②	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ③	À 15 % ou à 19 % ④		
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

N° 2059-D-SD2023

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>TILINVEST SAS</u>					Néant ☒ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^c, 6^c, 7^c alinéas de l'art. 39-1-5 du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : TILINVEST SAS		Néant ☒ *	
Exercice ouvert le : 01012022		et clos le : 31122022	
		Durée en nombre de mois 1 2	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel : *	YP		
dont apprentis	YF		
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT		
TOTAL 1	OX		
II - Autre produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM		
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats	ON		
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ		
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)		SA	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE, cocher la case	EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX		
Effectifs au sens de la CVAE *	EY		
Chiffre d'affaires du groupe économique	HX		
Période de référence	GY	du	GZ au
Date de cessation	HR		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

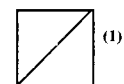
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2059-F-SD 2023

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2022

N° SIRET 81929250900026

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE TILINVEST SAS

ADRESSE (voie) 64 AVENUE DU MARECHAL JOFFRE

CODE POSTAL 60500

VILLE CHANTILLY

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 3525

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique TILMANT Prénom(s) OLIVIER

Nom marital % de détention 100 Nb de parts ou actions 3525

Naissance : Date 23091961 N° Département 59 Commune LILLE Pays FR

Adresse : N° 34 Voie RUE SAINT LAZARE

Code Postal 60200 Commune COMPIEGNE Pays FR

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2059-G-SD 2023

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10% du capital)

(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 2

N° SIRET 8 1 9 2 9 2 5 0 9 0 0 0 2 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE TILINVEST SAS

ADRESSE (voie) 64 AVENUE DU MARECHAL JOFFRE

CODE POSTAL 60500

VILLE CHANTILLY

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

3

Forme juridique	SAS	Dénomination	CANTILIENNE DE PARTICIPATIONS
N° SIREN (si société établie en France)	8 2 3 5 2 1 9 2 7	% de détention	15
Adresse :	N° 64	Voie	AVENUE DU MARECHAL JOFFRE
	Code Postal 60500	Commune	CHANTILLY
		Pays	FR
Forme juridique	SAS	Dénomination	AUMALE DEVELOPPEMENT
N° SIREN (si société établie en France)	8 3 1 9 3 4 7 3 2	% de détention	15
Adresse :	N° 64	Voie	AVENUE DU MARECHAL JOFFRE
	Code Postal 60500	Commune	CHANTILLY
		Pays	FR
Forme juridique	SRL	Dénomination	JOFFRE
N° SIREN (si société établie en France)	8 2 1 2 4 1 3 6 1	% de détention	25
Adresse :	N° 64	Voie	AVENUE DU MARECHAL JOFFRE
	Code Postal 60500	Commune	CHANTILLY
		Pays	FR
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	
		Pays	

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012022	et clos le	31122022	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :		Adresse du siège social :	
TILINVEST SAS 64 AVENUE DU MARECHAL JOFFRE 60500 CHANTILLY FRANCE		64 AVENUE DU MARECHAL JOFFRE 60500 CHANTILLY	
SIRET 819292509C0026			
Adresse du principal établissement :		Ancienne adresse en cas de changement :	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET :

B ACTIVITE

Activités exercées HOLDING Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

(cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	21 224
	Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%	
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	
	Autres PV imposables à 19%		PV exonérées (art. 238 quindecies)	

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies ☐ Jeunes entreprises innovantes ☐ Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur ☐

Entreprise nouvelle, art. 44 septies ☐ Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies ☐ Autres dispositifs ☐ Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies ☐

Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies ☐ Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies ☐

Société d'investissement immobilier cotée ☐ Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ

(cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre ☐

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3- Si vous êtes l'entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre : ☐

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom et le numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE	
ECF ☐ Nom et adresse du prestataire	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé SAGE I7	
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
Tél :	SAS CLAMINVEST 64 AV DU MARECHAL JOFFRE 60500 CHANTILLY Tél : 03.75.44.00.19
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :
CGA ☐ Viseur conventionné ☐ N° d'agrément CGA	Date : 20042023 Lieu : CHANTILLY Qualité : DIRIGEANT Nom du signataire : M TILMANT OLIVIER

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD

(2023)

Si déposé néant, cochez la case : ☒

I REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même	<i>a</i>		payées par un établissement chargé du service des titres	<i>b</i>	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)					<i>c</i>		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					<i>d</i>		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					<i>e</i>		
					<i>f</i>		
					<i>g</i>		
					<i>h</i>		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					<i>i</i>		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					<i>j</i>		
Montant des revenus répartis (5)					Total (a à h)		

J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) :	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
1	2	3	4	Indemnités forfaitaires 5	Remboursements 6	Indemnités forfaitaires 7	Remboursements 8

K DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES	à 0 %	à 15 %	à 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

ANNEXE LIBRE MODELE 01

Titre du document : MENTIONS EXPRESSES

Ce document contient une mention
expresse (art. 1727 II-2 du CGI)

X

Titre de la colonne :	OBLIGATION DE REINVESTISSEMENT ARTICLE 150 O B TER DU CGI
La société TILINVEST a bénéficié d'un apport de titres de la société STOKOCORP en date du 04 avril 2022. Cet apport a été soumis au régime fiscal de l'article 150 O B TER du CGI. TILINVEST a cédé les titres de la société STOKOCORP en date du 21 avril 2022 pour un montant de 3 174 726 € Dès lors, TILINVEST s'engage à réinvestir dans un délai de 24 mois à compter de la date de cession 60% du produit de cette cession dans des activités éligibles au sens de l'article 150 O B TER du CGI	
Au 31 décembre 2022, les investissements éligibles réalisés sont les suivants : AMUNDI CAP ENTREPRENEURS,souscription libérée FPCI le 01/07/2022 pour 150 000 € IDINVEST ENTREPRENEURS,souscription libérée FPCI le 1/07/2022 pour 150 000 € CONVERT HOTEL,souscription libérée FPCI le 03/08/2022 pour 253 250 € ICAPE HOLDING, souscription libérée d'actions par augmentation de capital, le 07/07/2022 pour 100 005 €	
APICAP VALO 8, souscription libérée d'actions par augmentation de capital, le 28/07/2022 pour 252 500 € DAPHNI YELLOW, souscription au FPCI le 29/07/2022 pour 100 000 € avec un engagement de libération dans les 5 ans. Total réinvesti au 31/12/2022 : 1 005 755 €	

"TILINVEST"

Société par actions simplifiée au capital de 17 625 euros

Siège social : CHANTILLY (60500) – 64, avenue du Maréchal Joffre

RCS COMPIEGNE 819 292 509

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 1 avril 2023

PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt trois, le 1 avril à quatorze heures, au siège social de la société,

Monsieur Olivier TILMANT, associé unique de la SAS TILINVEST,

Associé Unique et Président de la société TILINVEST (ci-après "**la Société**"), société par actions simplifiée au capital de 17 625 euros, divisé en 3 525 actions de 5 euros de valeur nominale chacune, dont le siège social est situé à CHANTILLY (60500) – 64, avenue du Maréchal Joffre, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Compiègne sous le numéro 819 292 509,

après avoir déclaré et constaté :

- qu'en sa qualité de Président de la Société, Monsieur Olivier TILMANT, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2022, et a établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé ;

a pris les décisions suivantes relatives à l'ordre du jour ci-après :

- présentation du rapport de gestion du Président au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- affectation du résultat de cet exercice ;
- mention des conventions visées par les dispositions de l'article L.227-10 du code de commerce ;
- quitus à donner au Président de la société pour sa gestion durant l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- délégation de pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

L'Associé Unique, sur la base du rapport de gestion relatif au premier exercice clos le 31 décembre 2022, approuve les comptes annuels de cet exercice, lesdits comptes se soldant par une perte de (30 198,33) €.

Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport de gestion.

En application des dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale, connaissance prise des informations relatives aux dépenses somptuaires non déductibles fiscalement au titre de l'article 39.4 du code général des impôts figurant dans le rapport de gestion,

- (i) prend acte de l'absence de dépenses et charges somptuaires non déductibles au cours de l'exercice écoulé, et
- (ii) approuve le montant des amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles (art. 39-4 du Code Général des Impôts), lequel s'est élevé à 8 050 € au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique prenant acte de la réalisation d'une perte de (30 198,33) € au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022, décide d'affecter le résultat au compte « autres réserves » pour le porter à 158 816,72 €.

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

En application de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Associé Unique prend acte que pour les trois derniers exercices sociaux, il n'a été distribué aucun dividende.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

TROISIEME DECISION

L'Associé Unique, sur la base du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2022, prend acte dans le cadre des dispositions de l'article L.227-10 du Code de Commerce, al 4, du rappel des conventions suivantes :

Conclusion d'une convention d'hébergement le 30 décembre 2017 entre la Société et le Gérant de la Société Joffre, dont Monsieur Olivier TILMANT est actionnaire indirectement, pour des locaux situés à Chantilly (60500) – 64, avenue du Maréchal Joffre, moyennant un loyer trimestriel de 300 € HT, soit une charge annuelle de 1 200 € ht au titre de l'exercice 2022.

Avances faites par la Société à la SAS Société CANTILIENNE DE PARTICIPATIONS, dont Monsieur Olivier TILMANT est actionnaire indirectement et figurant en compte courant au 31 décembre 2022 pour un montant de 23 925 € et du montant des intérêts y afférents pour un montant de 889 €.

Convention de prestations de service administrative et comptable à compter du 1^{er} janvier 2017 entre la société et la société CLAMINVEST représentée par la société TILINVEST, DG, représentée elle-même par Monsieur Olivier TILMANT, Président, moyennant une facturation annuelle de 1 200 € ht au titre de l'exercice 2022.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

QUATRIEME DECISION

En conséquence de ce qui précède, l'Associé Unique donne au Président de la Société, quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat au cours de l'exercice écoulé.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

CINQUIEME DECISION

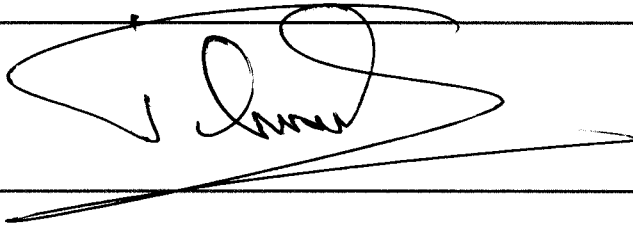
L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

*
* *

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique, Président et répertorié sur le registre des décisions de l'Associé Unique.

Le Président
Olivier TILMANT

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Olivier Tilmant', is written over a horizontal line. Below this line, there is another horizontal line with a long, sweeping horizontal stroke underneath it.

